

Kusuri Products Limited

www.kusuri.co.uk



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Date de composition: 28/05/2015

Indice de révision: 1

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: FORMALIN & MALACHITE PREMIX 250ml, 500ml, 1 ltr.

Numéro CAS: Voir section 3.2

Code de produit: FMC1/FMC2/FMC3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée: Médicament aquatique pour carpe Koï

Pas recommandée: Pour toute autre espèce

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Kusuri Products Limited
12 Wentworth Road
Heathfield Industrial Estate
Newton Abbot
Devon
TQ12 6TL
Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1626 836600

Fax: E- +44 (0)1626 836700

mail: kay@kusuri.co.uk QM

1.4. Numéro de téléphone d'urgence:

Tél. en cas d'urgence: +44 (0)1626 836600

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification sous CLP: Tox. aiguë 4: H301, H302; H311, H331; Corr. peau 1B: H314 Sens. peau 1: H317; Cat. STOT SE 2:H371; Cat. STOT SE H335; Cat. Carc.2:H351; Dom. oculaire 1: H318; Repr. 2 H361d; Aquatique aiguë 1: H400 Aquatique chronique 1: H410;

Principaux effets néfastes: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des dommages graves aux yeux. Soupçon de dommages au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

2.2. Éléments d'étiquetage

Indication de danger: H301: Toxique si ingéré.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H311: Toxique en contact avec la peau.
H314: Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
H318: Provoque des dommages graves aux yeux.
H331: Toxique si inhalé.
H335: Peut provoquer des irritations respiratoires.
H361d: Soupçon de dommages au fœtus.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.
H351: Susceptible de provoquer le cancer
H371: Peut provoquer des dommages à des organes.

Termes de signalisation: DANGER

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion
GHS06: Toxique
GHS07: Point d'exclamation
GHS08: Danger pour la santé
GHS09: Environnement



Contient du formaldéhyde et du méthanol

Mesures de précaution: P201: Demander des instructions spéciales avant utilisation.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P271: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone correctement ventilée.
P280: Porter des gants/des vêtements de protection/une protection oculaire/ faciale.
P301+310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un docteur.
P305+351+338: EN CAS DE CONTACT OCULAIRE: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant et si possible. Continuer à rincer.
P308+P313: Si exposé ou impliqué – Consulter un médecin.
P501: Mettre le contenu/le conteneur au rebut dans un centre agréé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance PBT.

Section 3: Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Identité chimique: SOLUTION AQUEUSE À 2% DE MALACHITE GREEN OXALATE, MÉLANGE À 30% DE FORMALDÉHYDE ET MÉTHANOL.

3.2. Mélanges

Composant Sous CLP EC1272/2009
(s) dangereux:

Ingrédient	Numéro CAS / Numéro EC	REACH enregistrement Numéro	%	Classe de danger CLP Classe	Phrases
Formaldéhyde	50-00-0/200-001-8	01-2119488953-20-0009	30 - 50	Toxicité aiguë Classe 3 Classe de corrosion cutanée 1B Classe de sensibilisateur cutané 1A Classe de carcinogène 2	H301, H311, H331 H314 H317 H351
Méthanol*	67-56-1/200-659-6	01-2119433307-44-0017	3 -<10	Toxicité aiguë Classe 3 Liquide inflammable Classe 2 Classe STOT SE 1	H301, H311, H331 H225 H370
Malachite Green Oxalate 2% Solution aqueuse	2437-29-8	**	2	Toxicité aiguë Classe 4 Dommages oculaires Classe 1 Reproduction Classe 2 Classe aiguë 1 Classe chronique 1	H302 H318 H361d H400 H410

*Soumis à une limite d'exposition UE – Voir section 8.

** Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance ou son utilisation est exemptée d'enregistrement conformément à l'Article 2 REACH Regulation (EC) No 1907/2006, le tonnage annuel ne requiert pas d'enregistrement, un enregistrement est envisagé pour une date ultérieure.

Pour l'énoncé complet des phrases H, voir Section 2.

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact cutané: Retirer immédiatement tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés sauf s'ils adhèrent à la peau. Rincer la peau affectée avec de l'eau courante pendant 10 minutes ou plus si la substance est sur la peau. Consulter un docteur.

Contact oculaire : Rincer l'œil avec de l'eau courante pendant 15 minutes Si l'irritation persiste ou se développe, consulter un docteur.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Si conscient, donner un demi-litre d'eau à boire immédiatement. Consulter un docteur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

- Inhalation :** Évacuer la victime du lieu d'exposition vers l'air frais tout en assurant votre propre sécurité, la laisser reposer et la maintenir au chaud. Si la respiration est coupée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un docteur.
- Précautions individuelles:** Veiller à ce que les personnes qui procurent les premiers secours ne soient pas contaminées par des déversements de produit, etc. Porter des vêtements, des gants de protection et une protection oculaire. Voir aussi la section 8 pour des détails.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact cutané :** Possibilité de traces d'irritation et de rougeur à l'endroit du contact. Possibilité de réaction dermatite et de brûlures cutanées.
- Contact oculaire :** Possibilité d'irritation oculaire grave et de rougeurs avec des dommages irréversibles.
Les yeux peuvent couler abondamment.
- Ingestion :** Possibilité de brûlures à la bouche et à la gorge. Des nausées et des maux d'estomac peuvent survenir. Des vomissements peuvent survenir.
- Inhalation:** Possibilité de brûlures aux voies gastro-intestinales et d'une irritation grave des voies respiratoires.
- Effets différés / immédiats:** Des effets immédiats sont possibles après une exposition à court terme.
- Effets sanitaires chroniques potentiels:** Classé comme carcinogène de classe 2 sous CLP dans l'UE, principalement sur la base d'expériences d'inhalation sur des animaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement immédiat / spécial:** Demander une assistance médicale si inhalé, ingéré ou en cas de contact avec la peau ou les yeux.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agents d'extinction

- Agents d'extinction:** Des agents d'extinction convenant pour le feu environnant devraient être utilisés.
- Utiliser des jets d'eau pour refroidir les conteneurs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers d'exposition:** Émet des fumées toxiques lors de la combustion.

5.3. Avis pour les sapeurs-pompiers

- Avis pour les sapeurs-pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Section 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles:** Voir la section 8 de la fiche de sécurité pour les détails concernant la protection individuelle. Si à l'extérieur, ne pas approcher sous le vent. Si à l'extérieur, maintenir les passants hors du vent et à l'écart des zones de danger. Repérer la zone contaminée par des signaux et éviter l'accès à du personnel non autorisé. Respecter les étiquettes d'avertissement sur le récipient.

6.2. Précautions environnementales

- Précautions environnementales:** Ne pas décharger dans des égouts ou des rivières. En cas de déversement important, informer la police locale, les autorités locales, la compagnie de distribution d'eau, l'instance nationale responsable.

des rivières et/ou les sapeurs-pompiers comme il convient.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Confiner tout matériau déversé avec un agent sec (par exemple sable, terre, vermiculite, etc.), transférer dans un récipient de récupération verrouillable et étiqueté pour mise au rebut selon une méthode appropriée. Terminer le nettoyage en versant de l'eau sur la surface contaminée et en évacuant le produit via le système sanitaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections: Voir la section 8 de la fiche de sécurité pour les détails sur les vêtements de protection.

Voir la section 13 pour des détails sur la mise au rebut.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre

Exigences de manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Assurer une ventilation suffisante de la zone. Ne pas manipuler dans un espace confiné. Ne pas ingérer ou inhaler des vapeurs. Utiliser des équipements de protection individuelle (voir la section 8). Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir le produit éloigné des sources d'inflammation – INTERDICTION de fumer.

7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans une zone fraîche et correctement ventilée entre 2°C et 30°C. Veiller à bien fermer le conteneur. Le sol du local de stockage doit être imperméable afin d'éviter toute fuite de liquides. Éviter les flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s): Médicament aquatique pour carpe Koï.

Attention: Ne pas dépasser le dosage recommandé sur l'étiquette. Un surdosage tue les poissons.

Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Niveaux d'exposition professionnelle en mg/m³: Pas d'application

Formaldéhyde: 8h – TWA Court-terme Référence
2.5 2.5 (15 min) UK (MEL), Irlande

Méthanol: 8h – TWA Court-terme Référence
266 333 (15 min) UK (WEL), Irlande, EU (IOELV)

Procédures de surveillance: Aucune spécifiée.

Valeurs DNEL/PNEC: Pas disponibles actuellement

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Ventilation adéquate. Veiller à une possibilité de lavage oculaire.

Protection respiratoire : Respirateur sur la totalité du visage EN 141 (UE)

Protection des mains : Nitrile protecteur ou gants en latex. EN 374 (EU)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité. Veiller à disposer d'un bain oculaire. EN 166 (EU)

Protection cutanée: Vêtements de protection. EN 14605 (EU)

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Couleur : Vert

Point de fusion/plage °C: Environ -15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Point d'ébullition/plage °C: 96 – 101

Point d'éclair °C: 63 - 75

Taux d'évaporation: Pas déterminé

Inflammabilité: Liquide et vapeur combustible

Propriétés/limites explosives: Limite supérieure dans l'air = 73% pour le gaz de formaldéhyde

Limite inférieure dans l'air = 7% pour le gaz de formaldéhyde

Limite supérieure dans l'air = 37% pour le méthanol

Limite inférieure dans l'air = 6% pour le méthanol

Pression de vapeur (mm Hg à 35°C): 4,2 (Pression partielle de formaldéhyde)

Densité de vapeur: Pas déterminée

Densité à 20°C: 1080 - 1160

Solubilité dans l'eau (% de poids): Miscible dans toutes les proportions

Solubilité dans des solvants: Soluble dans l'éthanol, faiblement dans les solvants de type gras

Coefficient de partage(log K_{ow}): 0,35 pour le gaz de formaldéhyde

-0,77 pour le méthanol

Température d'auto-combustion (°C): 300

Température de décomposition(°C): 400

Viscosité (mPa.s à 20°C): 1,0

Propriétés oxydantes: Néant

9.2. Autres informations

Autres informations: Ces valeurs sont typiques et ne constituent pas une spécification.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité: Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, mais peut polymériser à des températures supérieures à 60°C.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Une décomposition peut survenir en cas d'exposition à des conditions ou des matériaux mentionnés ci-dessous. Réagit avec des agents oxydants forts. Les vapeurs peuvent réagir avec de l'acide hydrochlorique pour former de l'éther bis-chlorométhyle, un carcinogène humain très virulent.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur et gel. Stocker dans une zone fraîche et correctement ventilée entre 2°C et 30°C. Éviter les flammes nues et d'autres sources d'inflammation. (Libère du gaz inflammable à des températures élevées).

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter: Agents oxydants forts. La solution peut se décolorer au contact de métaux et d'alliage contenant du zinc, du fer, du cuivre et du nickel, qui peuvent être corrodés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Émet des fumées toxiques lors de la combustion. Le formaldéhyde (forme un mélange explosif avec l'air) peut se transformer lors du chauffage et des dioxydes de carbone peuvent être libérés lors de la combustion ou du chauffage jusqu'à la décomposition.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dangers pertinents de la substance:

Danger	Voie	Base
Toxicité aiguë (tox. aiguë 4) Formaldéhyde	LD ₅₀ (orale, rat) LD ₅₀ (dermique, lapin) LD ₅₀ (inhalation, rat) Toxique si ingéré, au contact avec la peau ou si inhalé. Peut provoquer des brûlures à la gorge, au nez et aux voies gastro-intestinales et une irritation grave des voies respiratoires.	Sur la base de données de test 100mg/kg 270mg/kg 203 mg/m ³
Danger	Voie	Base
Toxicité aiguë (tox. aiguë 4) Malachite Green Oxalate 2% Solution aqueuse	ING	Sur la base de données de test
Danger	Voie	Base
Toxicité aiguë (tox. aiguë 4) Méthanol	LD ₅₀ (orale, rat) LDLo (orale, homme) Facilement absorbé par les voies gastro-intestinales. LD ₅₀ (dermique, lapin) Facilement absorbé à travers la peau. LD ₅₀ (inhalation, rat) TCLo (inhalation, humain) Facilement absorbé par inhalation.	Sur la base de données de test >1187 – 2769 mg/kg 143 mg/kg Environ 17100 mg/kg 128,2 mg/l 4 heure 300 ppm
Corrosion/irritation cutanée	Le produit peut provoquer des brûlures cutanées.	Sur la base de données de test
Domage/irritation grave des yeux	Le produit peut provoquer une irritation oculaire grave avec des dommages irréversibles.	Sur la base de données de test

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Sensibilisateur respiratoire ou cutané	Le produit peut provoquer une dermatite allergique par contact cutané (réaction immunitaire de type IV, sensibilisation cutanée aiguë et chronique). Les personnes sensibilisées au formaldéhyde ne devraient pas manipuler ce produit.	Sur la base de données de test
--	---	--------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Mutagène sur les cellules germinales	Motif de la non classification : preuve concluante mais pas suffisante pour classification.	Sur la base de données de test
Carcinogénicité	Produit classé comme carcinogène de classe 2 sous CLP dans l'UE, principalement sur la base d'expériences d'inhalation sur des animaux, qui entraînaient des cancers du nez. Toutefois, cela n'a pas été prouvé pour des humains et il ne semble pas y avoir d'excès concluants de cancer des poumons. Sur la base de preuves épidémiologiques, aucun effet nocif chronique ne se produit lors du travail en-dessous d'UK WEL, bien que des effets irritants puissent être ressentis.	Sur la base de données de test
Toxicité reproductive	Motif de non classification: Concluant mais pas suffisant pour classification.	Sur la base de données de test
STOT exposition unique	Peut provoquer des irritations respiratoires. Le méthanol provoque des dommages aux organes, peut entraîner la cécité.	Sur la base de données de test
STOT exposition répétée	Motif de non classification: Concluant pas mais suffisant pour classification.	Sur la base de données de test
Aspiration	Motif de non classification: Concluant pas mais suffisant pour classification.	Sur la base de données de test

Symptômes / voies d'exposition

- Contact cutané:** Possibilité de traces d'irritation et de rougeur à l'endroit du contact. Peut provoquer une dermatite allergique et des brûlures.
- Contact oculaire :** Possibilité de traces d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent couler abondamment.
Peut provoquer des dommages irréversibles.
- Ingestion :** Possibilité de brûlures, de douleurs et de rougeurs à l'endroit de la bouche et de la gorge.
Des nausées et des maux d'estomac peuvent survenir. Des vomissements peuvent survenir. Peut provoquer des brûlures et des dommages irréversibles aux voies gastro-intestinales.
- Inhalation :** Possibilité d'irritation grave et de brûlures à la gorge, au nez et aux voies respiratoires, avec une sensation oppressante sur la poitrine.
- Effets différés / immédiats:** Des effets immédiats sont possibles après une exposition à court et à long terme: Le produit est classé comme carcinogène de classe 2 sous CLP dans l'UE, principalement sur la base d'expériences d'inhalation sur des animaux.
- Autres informations:** Néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Données pour l'ingrédient actif formaldéhyde:

LC ₅₀ , Pimephales promelas, 96hr (mg/l)	24
LC ₅₀ , Brachydanio rerio, 96hr (mg/l)	41
EC ₅₀ , Daphnia magna, 48hr (mg/l)	Environ 2
EC ₅₀ , Daphnia magna, 24hr (mg/l)	42
Toxicité bactérienne: EC ₅₀ Photobacterium phosphoreum, 30min (mg/l)	8,5
Boues actives: EC ₂₀ Pseudomonas putida, 5hr (mg/l)	>1,995

NB: Le formaldéhyde a un effet toxique sur des organismes aquatiques, mais n'est pas officiellement classé en tant que tel. Pas de toxicité aiguë pour les vertébrés, mais exerce une action contre des invertébrés, par exemple des bactéries. La décomposition des boues peut être altérée, mais l'inhibition de l'action de dégradation des boues activées n'est pas prévue en présence de plantes de traitement biologique dans de faibles concentrations appropriées. NE PAS SURDOSER.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (log K_{ow}): 0,35 pour le gaz de formaldéhyde
-0,77 pour le méthanol

12.4. Mobilité dans le sol

L'adsorption dans une phase de terre solide n'est pas prévue. Le formaldéhyde ne s'évapore pas dans l'atmosphère depuis les surfaces d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Identification PBT: Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes: Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes terrestres.

Formaldéhyde: Classé comme WGK = 2, polluant l'eau, (No. Kenn 112) par la Commission allemande de lutte contre la pollution de l'eau.

Méthanol: Classé comme WGK = 1, polluant l'eau, (No. Kenn 145) par la Commission allemande de lutte contre la pollution de l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations de mise au rebut: Transférer dans un conteneur approprié et contacter l'instance régionale de collecte de déchets pour avis. Les utilisateurs doivent se familiariser avec les règlements locaux de mise au rebut. Ce produit ressort sous les codes de déchets européens H6, H8 et H11, par conséquent il est considéré comme 'déchets dangereux' s'il contient $\geq 1\%$ de produit : catalogue européen de déchets Indice No. 07 01 99, si pas mélangé à d'autres déchets.

NB: Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur la possible existence de règles régionales ou nationales pour la mise au rebut.

Mise au rebut de l'emballage: Un emballage contaminé doit être mis au rebut en tant que déchet dangereux comme indiqué ci-dessus, conformément aux directives des autorités locales.

Section 14: Informations relatives au transport

14.1. N° ONU

N° ONU: UN2209

14.2. Nom correct du produit conformément aux règlements-types de l'ONU

Nom correct du produit: SOLUTION FORMALIN/MALACHITE

14.3. Classe(s) de danger de transport

Classe de transport: 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement: Oui **Polluant marin:** Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Voir Phrases P dans la Section 2

Code tunnel: E

Catégorie de transport: 2

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Règles de sécurité, sanitaires et environnementales/législation spécifique pour la substance ou le mélange

No. de licence du fabricant: SAM0002 sous règlements VMD.

COSHH: Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002

HSE: Health and Safety at Work Act 1974

H.S.E. Guidance Note EH40 (Occupational Exposure Limits)

Manual Handling Operations Regulations 1992

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FORMALIN & MALACHITE PREMIX

Législation UE: Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) (tel que modifié).

Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié)

Décision de la Commission 2000/532 / CE telle que modifiée par la décision 2001/118 / CE établissant une liste des déchets et des déchets dangereux conformément à la directive 75/442 / CEE relative aux déchets et la directive 91/689 / CEE relative aux déchets dangereux avec des amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Section 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (EU) No 453/2010 de la Commission.

Avertissement légal: Les informations ci-avant sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. L'entreprise ne peut pas être tenue responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

Abréviations et acronymes: *LC₅₀: Concentration létale, 50 pour cent*
EC₅₀: Concentration effective, 50 pour cent
EC₂₀: Concentration effective, 20 pour cent